

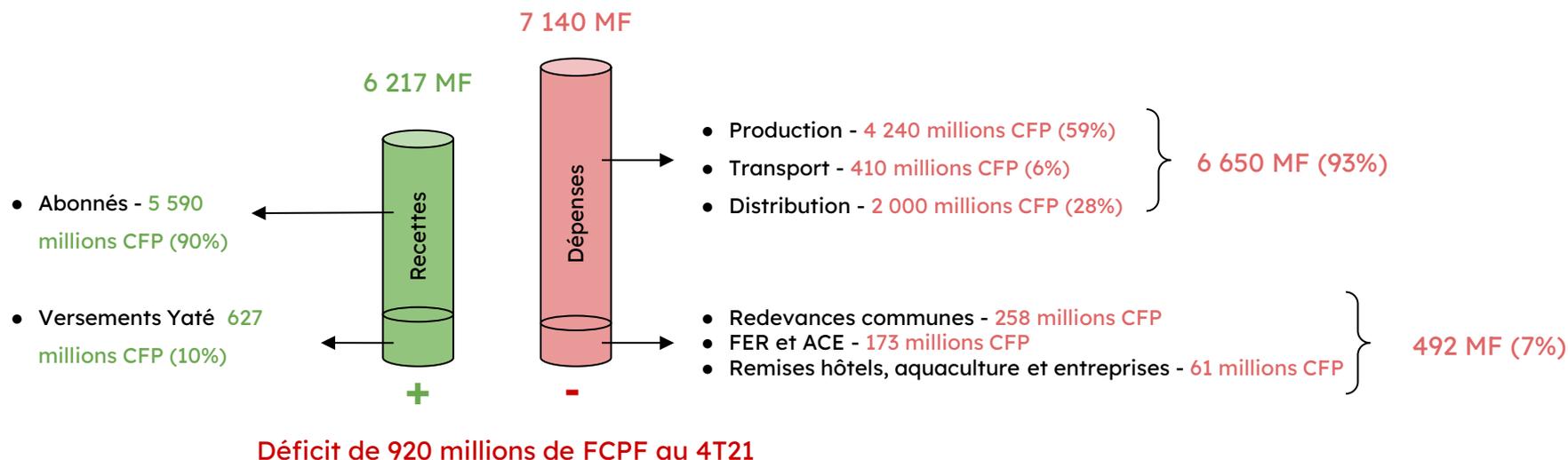


Conférence sociale sur les salaires

Jeudi 29 décembre 2022

La situation début 2022 : un déficit chronique

Des recettes qui ne couvrent pas les dépenses (exemple du 4ème trimestre 2021) :



Le déficit annuel de l'exercice 2021-2022 atteint **3 980 millions FCFP** (le flux)

Le modèle tarifaire enregistre depuis 10 ans **+ de dépenses que de recettes**

Le déficit cumulé au 30 juin 2022 s'établit à **10 075 millions FCFP** (le stock)

La grille tarifaire : source du déficit chronique

Tarifs	Clients	Modularité	Puissance (F/kVA)	Energie consommée (F/kWh)
Transport	Concessionnaire	-	25 913	11,76
	Clients directs	P1	10 923	21,07
		P2	5 462	10,15
		P3	10 923	10,15
Distribution moyenne tension	Courte utilisation	-	16 040	15,73
	Longue utilisation	P1	10 457	20,18
		P2	5 228	9,72
		P3	10 457	9,72
Distribution basse tension	Domestique	= ou < 3,3	4 340	31,38
		> 3,3	5 424	
	Professionnel	-	10 378	22,01
	Eclairage public	-	-	29,87
	Irrigation	Heure pleine	-	27,59
Heure creuse		-	9,20*	
Borne de recharge	Heure pleine	-	2 909	18,49
	Heure creuse	-	-	7,40



Premières mesures déjà actées

Mesures destinées à rétablir les flux (4 MdFCFP)

- Intégration des dividendes de Prony Energies (en vigueur depuis le 01/04/2022)
=> + 1,6 milliard de francs / an
- Augmentation de 11% des tarifs de l'électricité (à l'exception des faibles consommateurs domestiques) répartis sur 3 semestres (en vigueur depuis le 01/04/2022) **=> + 2,2 milliards de francs / an**
- Mise en place des recommandations de la CRE (en vigueur à compter du 01/01/2023) **=> + 0,15 milliard de francs / an**

A situation constante : ces mesures auraient dû rééquilibrer la situation

Mesures destinées à éponger le déficit cumulé (stock) de 10 milliards de francs

- Subventions du gouvernement **=> 1 milliard de francs versé en juin 2022**

Les éléments d'une nouvelle donne

La guerre en Ukraine a durablement déstabilisé les marchés mondiaux de combustibles fossile, et notamment du charbon:

- Augmentation des coûts de combustible de 5 milliards de francs / an (net des compensation par les EnR)
- La dégradation transitoire de la trésorerie de Prony Energies a mis la société dans l'incapacité de verser les dividendes de 1,6 milliard de francs à ENERCAL

L'impact ambivalent de la transition énergétique

- Le raccordement des EnR permet dans l'immédiat de limiter le recours aux combustibles fossiles
- Le coût complet des EnR reste plus cher que l'énergie fossile d'hier (coût des batteries notamment)
- Le caractère non pilotable de ces énergies pose la question des excédents de production à certaines heures

Anticipation de la “Nouvelle Normalité” après 2025 (hypothèses STENC 1)

Retour à la normale des dividendes de Prony Energie (insensible aux volumes vendus) : 1,6 Mds/an	+0 Md/an
Fermeture de la centrale de Népoui	+1 Md/an
Mise en service des batteries à Boulouparis	-1 Md/an
Mise en service des batteries à Tontouta	-1 Md/an
Maintien de 400 GWh de charbon à un coût deux fois supérieur au cours pré-crise 15/16F vs 7/8F	-3,9 Mds/an
Augmentation de la part de l'énergie “fatale” vendue aux métallurgistes	+0,4 Md/an
Ecart total par rapport à la situation pré-crise	-5,3 Mds/an

Nouvelles mesures d'urgence prévues ou envisagées

Mesures ponctuelles sur le point d'être actées :

- Report du versement de l'IS par ENERCAL au titre de 2021/2022 (600 MF)
- Transfert à ENERCAL de 1,5 Mds F du fonds de roulement du Fonds d'Electrification Rurale (non reconductible)

Autres mesures structurelles envisagées

- Suppression des tarifs horo-saisonniers pour les gros industriels : + 270 MF/an
- Réduction puis suppression des abattements tarifaires pour certains secteurs d'activité (hôtellerie, fermes aquacoles et industrie de transformation) + 240 MF/an
- Augmentation de l'abonnement pour les 7% de particuliers ayant une puissance souscrite supérieure à 6,6 kVA (25% ont une facture très faible grâce au PV sur toiture) : +140 MF/an
- Mesures permettant d'obtenir une baisse de 5% de la consommation des industriels à qui ENERCAL vend à perte actuellement (12 F /kWh en moyenne) : +110 MF/an
- Faire une augmentation tarifaire de 4% au lieu de 3 % en avril 2023 : +200 MF/an

Conclusion

- ★ Le redressement des comptes d'Enercal avait été envisagé dans un contexte aujourd'hui caduc
- ★ Des mesures d'ajustement permettraient d'envisager des recettes supplémentaires de 1 Md F/an
- ★ Ce montant paraît insuffisant pour équilibrer durablement le système électrique. A fortiori, il ne permettrait pas d'éponger la dette historique d'Enercal
- ★ De nouvelles pistes devraient donc être explorées :
 - Une nouvelle réévaluation tarifaire générale significative
 - La mobilisation de sources de financement à l'extérieur du secteur électrique